

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2336



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2336 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Rang du Milieu, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement, de régilage, d'ensemencement et autres travaux connexes, y compris les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 1 850 mètres linéaires, à partir d'environ 95 mètres en aval de la limite des lots 1 555 409 et 4 122 407 et se terminant à la limite des lots 1 555 156 et 1 555 365, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
mercredi et jeudi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de	8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 25 septembre 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate
